

	BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE	
Série(s)	STG	SESSION 2013
Epreuve	Economie - Droit	Durée : 3 ^h
Coef : 6	Recommandations de correction	16 pages

DOCUMENT PEDAGOGIQUE
À L'USAGE
DES PROFESSEURS-CORRECTEURS

SESSION 2013

BACCALAURÉAT SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE – DROIT

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

o **Indications de correction**

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Rappel : Critères d'évaluation d'après le BOEN n°10 du 9 mars 2006

L'épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat et ses capacités à :

- analyser des phénomènes économiques ou des situations juridiques ;
- interpréter leur sens et mesurer leur portée ;
- mettre en œuvre les compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse ;
- construire et présenter, sous forme rédigée, un raisonnement ou une argumentation, économique ou juridique, à partir d'une thématique donnée.

CORRIGÉ PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 points)Référence au programme de Terminale STG

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS À CONSTRUIRE
1.2. Qu'est-ce que le droit pour l'entreprise aujourd'hui ?	<p>Le droit, tant au niveau international, communautaire que national, consacre des libertés économiques pour l'entreprise.</p> <p>Mais l'exercice de ces libertés peut engendrer des tensions entre les acteurs économiques et sociaux (entreprises, salariés, consommateurs...).</p> <p>Pour protéger l'intérêt général et prendre en compte l'éventuelle inégalité des parties en présence, le droit encadre ces libertés par des dispositions d'ordre public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté d'entreprendre. - Liberté de circulation des marchandises, des personnes et des capitaux. - Liberté du commerce et de l'industrie. - Ordre public de direction, ordre public de protection.
4.4. Le droit de la concurrence, facteur de régulation du marché	<p>Face aux pratiques des entreprises dans la lutte concurrentielle, les situations que le droit de la concurrence a pour fonction de traiter sont multiples. Il protège simultanément le marché et les entreprises concurrentes.</p> <p>Afin de protéger le marché contre toute pratique susceptible d'affecter l'effectivité de la concurrence, il assure une fonction de régulation. Ainsi, est édictée une réglementation des comportements par une interdiction de pratiques anticoncurrentielles et un contrôle des concentrations.</p> <p>Le droit de la concurrence a aussi pour finalité de protéger les entreprises. La concurrence est licite et la conquête de la clientèle est l'objet même de l'activité de l'entreprise. Toutefois, certains comportements ne sauraient être admis. Une « déontologie du commerce » a été instituée par la théorie de la concurrence déloyale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques anticoncurrentielles : entente prohibée, abus de domination. - Concentration d'entreprises. - Concurrence déloyale. - Pratiques restrictives : pratiques discriminatoires.

Depuis la rénovation STG, il n'est pas exigé du candidat un développement structuré mais une argumentation c'est-à-dire une organisation dans les idées qu'il propose.

Barème indicatif

Voir préconisations concernant l'utilisation du barème. Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie

Méthode rédactionnelle	4pts
- Logique globale, enchaînement des arguments	3
- Formulation d'une réponse cohérente à la question, conclusion	1
Concepts -----> Arguments	6 points
- Argument N°1 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1
- Argument N°2 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1
- Argument N°3 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1
- Argument N°4 (validité, arguments, précision et éventuellement exemple)	1
- Définitions et utilisation pertinente des concepts importants	2

Rappel du sujet

Dans une réflexion structurée, vous présenterez les arguments juridiques, illustrés d'exemples, qui permettent de répondre à la question suivante :

Le droit favorise-t-il la concurrence ?

DÉFINITION DES CONCEPTS

La définition n'est pas exigée en tant que telle. Par contre, les élèves doivent utiliser ces notions avec pertinence dans leur argumentation.

Concurrence : situation dans laquelle les acteurs économiques sont libres d'agir sur un ou plusieurs marchés.

Droit (ou droit objectif), est l'ensemble des règles de conduite qui régissent les rapports entre les hommes.

ARGUMENTATION

Axe 1 : Le droit consacre des libertés économiques pour les entreprises afin de favoriser la concurrence :

De nombreux arguments peuvent être relevés par les élèves parmi les différentes libertés protégées par le droit

- Liberté d'entreprendre.
- Liberté de circulation des marchandises, des personnes et des capitaux.
- Liberté du commerce et de l'industrie.

Axe 2 : Le droit encadre, voire interdit certaines pratiques en vue de protéger le marché et les entreprises concurrentes :

L'exercice de ces libertés peut engendrer des tensions entre les acteurs économiques et sociaux (entreprises, salariés, consommateurs...) ou bien des dérives

Pour protéger l'intérêt général et prendre en compte l'éventuelle inégalité des parties en présence, le droit encadre donc ces libertés par des dispositions d'ordre public de direction.

Là aussi de nombreux arguments peuvent être relevés parmi

- Pratiques anticoncurrentielles : entente prohibée, abus de domination.
- Concentration d'entreprises.
- Concurrence déloyale.
- Pratiques restrictives : pratiques discriminatoires.

Conclusion : Le droit favorise une concurrence loyale débarrassée des comportements et des pratiques nuisibles à celle-ci.

Corrigé Partie Analytique : Etude de documents (10 points)**Référence au programme de Première STG**

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS À CONSTRUIRE
3.1. La place de l'État dans l'économie	L'État intervient dans l'affectation des ressources, la redistribution des revenus et la régulation conjoncturelle de l'économie. Le Budget est un acte politique qui fixe le niveau et la structure des recettes et des dépenses publiques permettant à l'État d'assurer ses fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctions économiques et sociales de l'État. • Le budget de l'État : les recettes et les dépenses publiques. • La structure et le poids des prélèvements obligatoires.

Référence au programme de Terminale STG

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS À CONSTRUIRE
3.1 Les domaines de la politique économique	Plusieurs approches s'opposent au sujet du degré souhaitable de l'intervention de l'État, de la simple mise en place d'un cadre institutionnel assurant un fonctionnement normal des marchés (conception libérale) à l'exercice d'une régulation active de l'économie (conception interventionniste). La politique économique exprime les choix et les modalités d'action mis en oeuvre par l'État. Elle a pour ambition de faire évoluer les structures et de répondre aux problèmes de conjoncture. La conception d'une politique économique suppose la définition d'objectifs et la manipulation d'instruments en vue de leur réalisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Le libéralisme, l'interventionnisme. - La politique économique ; les politiques structurelle et conjoncturelle.. - Les objectifs et les instruments.

1. Rappelez les deux conceptions du rôle de l'État dans l'économie. (2 points)

- État Gendarme (assure seulement les fonctions régaliennes),
- État Providence (intervient dans l'activité économique et sociale pour l'orienter).

2. Définissez l'expression "déficit budgétaire". (2 points)

Le Budget est un acte politique qui fixe le niveau et la structure des recettes et des dépenses publiques permettant à l'État d'assurer ses fonctions. Lorsque les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses, on constate un "déficit budgétaire".

3. Commentez l'évolution du solde des recettes et des dépenses publiques. (1 point)

En 1980, le déficit est nul.

Depuis cette date, le solde est négatif et ne cesse de croître (c'est-à-dire que les dépenses sont plus élevées que les recettes fiscales).

Le déficit atteint deux pics en 1993 et 2010 représentant respectivement 5,5 % et 8 % du PIB.

4. Comment s'explique l'explosion du déficit public ? (3 points)

- Augmentation du niveau des dépenses publiques (Exemple : la hausse du chômage implique une hausse des dépenses).
- Baisse des recettes fiscales et sociales (Exemple : les personnes qui perdent leur emploi consomment moins donc baisse des entrées de TVA).
- Pression du marché financier. La France a perdu son triple A. Elle emprunte désormais à un taux plus élevé.

Ces trois facteurs agissant conjointement expliquent l'explosion du déficit public.

5. Quelles sont les avantages et les inconvénients d'une politique de rigueur dans une telle situation économique ? (2 points)

Avantages :

- Diminution du déficit public grâce à une baisse des dépenses
- Meilleure confiance des investisseurs étrangers qui apportent les fonds nécessaires aux investissements privés.
- Maintien d'une notation de type AAA qui permet un refinancement à moindre coût.

Inconvénients:

- risque de ralentissement de l'activité économique à court terme (baisse des recettes fiscales pour l'État, baisse des ventes et donc de la production pour les entreprises)
- diminution de certains budgets (protection sociale, action publique en général...)

